

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 05-03 du 3 décembre 2020

AVENANT N°3 AU MARCHÉ N°20169300001829 POUR LA CONSTRUCTION DU 6ÈME COLLÈGE D'AUBERVILLIERS (GISÈLE HALIMI) – LOT 2 : TERRASSEMENT / GROS ŒUVRE / CLOS COUVERT / VRD.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu l'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics,

Vu le marché n°20169300001829 notifié le 2 décembre 2016 au groupement BATEG (mandataire) / SMTP (cotraitant) / SMAC (cotraitant),

Vu l'avenant n°1 notifié le 7 juin 2017 transférant le marché au groupement Campenon Bernard Construction (mandataire) / SMTP (cotraitant) / SMAC (cotraitant),

Vu l'avenant n°2 notifié le 11 août 2020 au groupement Campenon Bernard Construction (mandataire) / SMTP (cotraitant) / SMAC (cotraitant) augmentant le montant initial du marché à la somme de 12 565 531,06 euros HT,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°3 au marché n°20169300001829 conclu avec le groupement Campenon Bernard Construction (mandataire) / SMTP (cotraitant) / SMAC (cotraitant) pour la construction d'un 6ème collège à Aubervilliers (Gisèle Alimi) – Lot n°2 : Terrassement / Gros œuvre / Clos couvert / VRD, augmentant de 373 172,42 euros HT le montant du marché en l'établissant à 12 938 703,48 euros HT, dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer l'avenant correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.